

Procès-verbal – Séance du 20 septembre 2016

Date de convocation :
16 septembre 2016

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 15
procurations : 4
votants : 19

L'an deux mil seize, le 20 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, Mmes HAVART, OGER, LHOPITALIER, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. LEMBELEMBE qui donne pouvoir à M. GICQUELLO
Mme LE LIEVRE qui donne pouvoir à Mme BLANCO-HERCELIN
Mme LE SAUTER-LE BEL qui donne pouvoir à Mme HAVART
Mme BROOK qui donne pouvoir à Mme OGER

Secrétaire de séance : M. Vincent POUESSEL a été élu secrétaire de séance

◆ 2016 – 09 – 01 : Lotissement de la Croizédo : présentation du projet

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 12 janvier 2016, a confié au cabinet LEGAVRE la mission de réaliser les études préparatoires à la mise en place du lotissement de la Croizédo.

Il précise que ce dossier, suivi en interne par Monsieur Quéval, avance bien, et que la pré-commercialisation des terrains devrait intervenir avant la fin de l'année 2016.

Les représentants des cabinets LEGAVRE et ARTOPIA procèdent à la présentation du projet de lotissement, qui comportera 24 lots, et dont le coût des travaux est estimé à 493 011,50 €, non inclus le réseau gaz.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, valide l'avant-projet tel qu'il a été présenté, donne son accord pour poursuivre l'opération, et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 09 – 01 :

Lors de la présentation, Vincent Pouëssel demande de quelle manière est calculé le volume des bassins de rétention nécessaires à cette opération, soit 700 m³. Monsieur LEGAVRE indique que la surface totale de l'opération est prise en compte, en appliquant les données d'une pluie décennale.

Marc Kerviche souligne qu'il existe déjà des problèmes d'évacuation des eaux pluviales sur ce secteur. Monsieur LEGAVRE ajoute que le projet prendra toute cette zone en compte, et permettra de régler les désordres déjà existants.

Bertrand Dany ajoute que la mise en place du réseau gaz augmenterait l'attractivité du lotissement. Le cabinet LEGAVRE propose d'effectuer une demande de devis auprès du concessionnaire.

Monsieur COURCHINOUX, du cabinet ARTOPIA, présente la partie paysagère du lotissement, insistant sur le souhait de créer une ambiance de quartier, et soulignant l'entourage arboré assez important existant déjà sur le site.

Il précise que le projet a été pensé en optimisant les voiries existantes, afin de limiter les coûts. Il ajoute que des liaisons douces (piétons et vélos) seront réalisées afin de relier le projet à l'actuel lotissement de La Garmanière, ainsi que du côté ouest au niveau de la passerelle.

Les lots ont une surface comprise entre 360 m² et 913 m². Un lot de 1591 m² est pour l'instant réservé pour de l'habitant collectif.

Marc Kerviche demande si l'absence de trottoir ne sera pas source de danger pour les piétons. Monsieur COURCHINOUX indique que la voirie du projet sera en "zone partagée", avec priorité aux piétons et vélos, et que les aménagements prévus seront de nature à conserver une vitesse faible des véhicules.

Monsieur LEGAVRE rappelle qu'il conviendra de déterminer le nom des rues de ce lotissement, qui se dénommera Domaine de la Croizédo.

Bertrand Dany s'interroge sur les possibilités de subventions sur un tel projet. Didier Quéval, Directeur des services techniques présent à la séance, précise qu'il existe effectivement des participations des différents syndicats intervenant pour les travaux envisagés. Les montants ne sont pas encore connus.

Marc Kerviche souhaite savoir de quelle manière sera gérée la circulation à la périphérie du lotissement, notamment sur la route le longeant à l'est. Il est envisagé un passage à sens unique sur cette route, le sens restant à déterminer.

♦ 2016 – 09 – 02 : Travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que l'architecte BURGAUD a été missionné pour les travaux de réhabilitation de l'hôtel de ville de Malestroit.

La proposition d'avenant n°4 au contrat de maîtrise d'œuvre, portant le montant total des honoraires à 72 144,05 € HT, soit une augmentation de 2 575,60 € HT, fait suite à la décision de stopper le projet initialement prévu, et de porter la nouvelle enveloppe budgétaire affecté à ces travaux à 303 000 € HT au lieu des 879 500 € HT précédents.

Ce montant comprend les honoraires déjà perçus par la maîtrise d'œuvre pour les versions précédentes, ainsi que le coût pour la dernière version, fixé à 30 727,23 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération et à la majorité (3 abstentions : Evelyne Guerret, Michelle Trégouët et Bertrand Dany), valide l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférant.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 09 – 02 :

Monsieur le Maire indique que marché initial portait sur un montant de 550 000 € HT de travaux de réhabilitation, avec des honoraires fixés à 43 525 € HT. Puis l'estimation des travaux avait été portée à 879 500 € HT au stade avant-projet définitif, faisant passer les honoraires à 69 568,45 € HT. Suite à la décision de ne pas poursuivre le projet initial, le nouveau montant de l'enveloppe budgétaire affectée à ses travaux a été réduit à 303 000 € HT.

Bertrand Dany trouve le montant global des honoraires très élevé par rapport au montant final des travaux, et pense qu'un autre architecte démarrant le même projet à zéro n'aurait pas coûté plus cher.

Monsieur le Maire précise que l'architecte a déjà perçu une partie de ses honoraires sur la base du marché initial, et que suite aux différentes négociations le coût final est assez bas.

Christian Guillemot ajoute que, même s'il connaissait déjà le dossier, l'architecte a dû reprendre sa mission en intégralité, afin de proposer un projet répondant à l'objectif difficile à atteindre de 300 000 € de travaux.

- ◆ **2016 – 09 – 03 : Travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville : avenant à la mission OPC**

Monsieur le Maire rappelle que l'architecte BURGAUD a également été missionné pour une mission OPC (Organisation, Pilotage et Coordination du chantier).

La proposition d'avenant conserve le taux initial de 1,75 % du coût des travaux, fixant le montant des honoraires à 5 302,50 € HT, soit une diminution de 4 322,50 € HT par rapport au marché initial.

Le Conseil municipal, après délibération et à la majorité (3 abstentions : Evelyne Guerret, Michelle Trégouët et Bertrand Dany), valide l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y afférant.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 09 – 03 :

Bertrand Dany demande si une consultation a été faite sur cette mission OPC. Monsieur le Maire indique que cette mission était une option dans le marché principal.

Bertrand Dany trouve le taux de 1,75% élevé pour une mission de ce type. Vincent Pouëssel précise que plus le montant des travaux est faible, plus le taux appliqué est élevé, ce qui n'est pas le cas ici.

Christian Guillemot ajoute qu'il s'agit d'une excellente opération pour la ville, et qu'une économie important est faite sur le montant des travaux par rapport au coût initial.

- ◆ **2016 – 09 – 04 : Subvention exceptionnelle au Club Cyclo de Malestroit**

Monsieur le Maire indique que Club Cyclo a transmis une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de la Cœur de Bretagne 2016.

Il rappelle que chaque année, la commune de Malestroit participe à cet évènement en versant une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser au Club Cyclo de Malestroit une subvention exceptionnelle de 150 € pour l'organisation de la Cœur de Bretagne.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 09 – 04 :

Néant

◆ 2016 – 09 – 05 : Subvention exceptionnelle à l'UCAM

Monsieur le Maire rappelle que des bons d'achat sont offerts par la municipalité lors du forum des associations.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser à l'UCAM une subvention exceptionnelle de 1000 € pour l'achat de bons d'achat pour le forum des associations.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 09 – 05 :

Néant

◆ 2016 – 09 – 06 : Tarifs de mise à disposition de l'animateur sportif

Monsieur le Maire rappelle que l'animateur sportif intervient auprès de plusieurs associations malestroyennes ainsi que sur les temps d'activités périscolaires à l'école Paul Gauguin.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de mise à disposition de l'animateur sportif pour l'année 2016/2017 ainsi qu'il suit :

- Mise à disposition auprès du SIGSP : 16 €/h
- Mise à disposition auprès des associations : 11 €/h

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 09 – 06 :

Monsieur le Maire précise que les tarifs proposés pour l'année 2016/2017 restent identiques à ceux votés pour l'année 2015/2016.

Michelle Trégouët souligne le travail intense réalisé par Maxime Michel depuis son arrivée en septembre 2015, ainsi que sa grande pédagogie auprès des associations et des scolaires.

Carole Blanco-Hercelin rejoint Michelle Trégouët sur ce point, la présence de Maxime Michel au complexe sportif permettant d'avoir une personne identifiée par tous les acteurs du sport sur la commune. Elle ajoute être très satisfaite de son travail sur le terrain, et indique que les associations le sont également.

◆ 2016 – 09 – 07 : Création d'un poste d'apprenti aux services techniques

Monsieur le Maire indique avoir été destinataire d'une demande de formation en alternance dans le domaine de la maintenance des bâtiments, formulée par un jeune malestroyen souhaitant préparer un CAP.

Il précise que cette demande est intéressante pour les services techniques, d'autant plus que le demandeur a déjà travaillé pour la commune à deux reprises en tant que saisonnier, et a démontré une forte motivation.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un poste d'apprenti en CAP maintenance des bâtiments.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 09 – 07 :

Monsieur le Maire précise que le coût de cet apprenti pour une année complète s'élève à 8 700 €. Il indique également que l'un des agents actuellement en CAE fera valoir ses droits à la retraite au premier semestre 2017. L'embauche de cet apprenti anticipe sur le départ de cet agent, dont le coût annuel est de 13 000 €, et qui ne sera alors pas remplacé.

Alain Brogard ajoute que cet apprenti a déjà travaillé pour la commune durant deux saisons estivales, et que ses services ont été très satisfaisants.

Monsieur le Maire rappelle que les services techniques comptent déjà un apprenti, aux espaces verts, et que ce mode de fonctionnement donne de bons résultats.

◆ **2016 – 09 – 08 : Modification des statuts de la CCVOL portant sur la compétence "assainissement non collectif"**

Monsieur le Maire rappelle que la CCVOL exerce la compétence optionnelle "assainissement non collectif".

La loi NOTRe prévoit que le libellé de cette compétence optionnelle des communautés de communes soit remplacé par le seul terme "assainissement". Ce changement doit intervenir au plus tard le 1^{er} janvier 2018 pour les communautés qui existaient à la date de publication de la loi NOTRe, et dès leur création pour les nouvelles communautés issues d'une création ex nihilo ou d'une fusion avant le 1^{er} janvier 2018.

Ce changement implique, dès le 1^{er} janvier 2017, l'exercice de la compétence d'assainissement collectif en plus du volet non collectif, pour toute nouvelle communauté issue au 1^{er} janvier prochain de la fusion de communautés détenant une compétence optionnelle en assainissement.

En revanche, ce délai ne s'applique pas si la compétence assainissement non collectif est inscrite dans les compétences facultatives des statuts des communautés de communes existant avant la fusion. La compétence assainissement collectif ne devient dans ce cas obligatoire qu'au 1^{er} janvier 2020.

Considérant que :

- ◆ Sur l'ensemble du territoire des trois communautés de communes du Val d'Oust et de Lanvaux, du Pays de La Gacilly et de Guer communauté, la compétence "assainissement" est exercée uniquement sur le volet non collectif en compétence optionnelle par la CCVOL et Guer communauté
- ◆ Le transfert du volet assainissement collectif ne pourra pas se faire techniquement et administrativement pour le 1^{er} janvier 2017

Lors de sa séance du 30 juin 2016, les délégués communautaires ont approuvé à l'unanimité la modification des statuts présentée par le Président, transformant la compétence optionnelle "assainissement non collectif" en compétence facultative.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise la modification des statuts de la CCVOL comme suit : "Compétence facultative : assainissement non collectif".

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 09 – 08 :

Néant

◆ 2016 – 09 – 09 : Mise en place d'un Plan partenarial de gestion de la demande en logement social

Monsieur le maire indique que la CCVOL, lors de sa séance du 30 juin 2016, a validé la mise en place d'un plan partenarial de la gestion de demande en logement social, qui est obligatoire pour les communautés de communes disposant d'un PLH approuvé.

L'objectif de ce plan est d'assurer un traitement plus efficace et transparent des demandes de logement social sur le territoire, par un dispositif de gestion partagée entre les différents acteurs intervenant dans le domaine du logement social sur le territoire.

Concrètement, ce Plan est destiné à simplifier le parcours de demande de logement social, et permettra aux différents partenaires de pouvoir connaître l'état d'avancement des dossiers des demandeurs en temps réel.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place par la CCVOL d'un Plan partenarial de gestion de la demande en logement social.

- Commentaires et observations sur la délibération 2016 – 09 – 09 :

Néant

◆ Informations diverses

- Conseil Municipal des Enfants

Monsieur le Maire souhaite informer les conseillers municipaux sur la mise en place du Conseil Municipal des Enfants qui a été décidée en décembre 2014. Suite à un changement de personnel au poste d'animateur sportif, qui doit suivre ce dossier, cette mise en place a été repoussée à l'année scolaire 2016-2017.

Maxime MICHEL a bien avancé sur ce projet, en lien avec l'élue référente, Michelle TREGOUET. Les dossiers de candidature sont prêts.

Les candidats devront être des élèves de CM1, domiciliés sur la commune de Malestroit. Ils seront élus pour deux ans. Pour cette première année de mise en place, seuls 6 candidats seront élus (3 par école), ils seront rejoints par 6 autres élus pour l'année 2017-2018, ce qui portera le nombre total à 12.

L'information va être diffusée par le biais des deux écoles situées sur notre territoire. Les rencontres sur place devraient se dérouler avant les prochaines vacances scolaires.

Un article sera également présent dans le prochain Malestroit Actualités, qui sera distribué le mercredi 28 septembre.

Michelle Trégouët précise que le calendrier suivant a été arrêté avec Maxime Michel :

- Informations dans les écoles vers le 17 ou 18 octobre
- Préparation des dossiers de candidatures par les candidats durant les vacances scolaires, avec dépôt en Mairie pour le 26 octobre
- Présentation des candidats dans les écoles le 4 novembre
- Election le samedi 12 novembre (matin)
- Première réunion du CME le samedi 3 décembre

- Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire Public

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance de conseil du mois d'août, le sujet du SIGSP a été abordé au détour d'une question posée par Michelle TREGOUET.

Il expose la situation actuelle, indiquant avoir reçu le 4 juillet dernier la Présidente du Syndicat, Madame Christiane COURCHAY, accompagnée de ses vice-présidents, qui lui ont fait part des difficultés rencontrées par le SIGSP. Leur souhait est que l'un des délégués de Malestroit accepte de siéger au sein du bureau du syndicat en tant que vice-président.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas en mesure d'imposer aux délégués, Carole BLANCO-HERCELIN, Yannis LE BRUN et Vincent POUESSEL, de siéger en qualité de vice-président.

A la question de Monsieur le Maire de savoir s'ils souhaitent poursuivre dans leurs fonctions, les trois délégués répondent par l'affirmative. Ils prendront individuellement leur décision d'accepter de siéger en qualité de vice-président lors de la prochaine réunion du SIGSP.

- Départ d'un médecin généraliste

Monsieur le Maire indique que depuis quelques jours, la rumeur court dans Malestroit que le Docteur Despierre cesse son activité, a priori le 27 septembre au soir.

Il précise qu'à aucun moment, à sa connaissance, les élus de Malestroit n'ont été informés officiellement par le Docteur Despierre de la cessation de son activité. Il ajoute avoir appris dans la matinée, de source sûre, que le Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins n'était pas informé de cette situation.

Dès le début de cette rumeur, Jean-Paul LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint en charge de la Santé a tenté, à plusieurs reprises, de joindre le Docteur Despierre, malheureusement sans succès.

Sans plus attendre, dans ce contexte de crise, la Mairie a immédiatement enclenché une procédure pour au moins trouver un remplaçant, ne serait-ce que provisoirement. De son côté, Jean-Paul LEMBELEMBE est en contact avec le Conseil de l'Ordre des médecins afin de palier à ce départ.

Par ailleurs, les services de la Mairie ont pris contact avec des propriétaires qui sont prêts à accueillir un remplaçant dans l'exercice de sa profession. Monsieur le Maire ajoute que la ville de Malestroit est à même de loger ce remplaçant à titre gratuit.

Les deux autres médecins de Malestroit qui, eux non plus, n'ont pas eu l'information par leur confrère, œuvrent aussi pour trouver une solution.

Monsieur le Maire informe qu'il se réunira dès le lendemain avec Jean-Paul LEMBELEMBE, les deux autres médecins et les deux pharmaciens.

Par ailleurs, il porte à la connaissance de l'assemblée qu'actuellement, la Ville de Malestroit est dans une démarche de recherche de généralistes supplémentaires pour intégrer la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Il procède à la diffusion de la vidéo qui sera également présentée lors du Généraliste Dating courant novembre à Rennes.

Yannis Le Brun précise que la vidéo présentée a été réalisée en interne, sans faire appel à un prestataire extérieur, est qu'elle a déjà été visionnée 1000 fois en une semaine.

Monsieur le Maire remercie la presse qui relaie également l'information.

Bertrand Dany demande s'il existe dès à présent un espoir d'avoir un remplaçant pour l'hiver. Monsieur le Maire indique ne pas avoir de date pour l'instant, mais que chacun travaille sur ce dossier afin de remédier dès que possible à cette situation.

Il regrette de ne pas avoir été prévenu plus tôt, car cette situation est délicate pour tout le monde : patients, médecins, pharmaciens.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux de la Maison de Santé avancent bien, et qu'elle devrait pouvoir être livrée en mars ou avril 2017.

Evelyne Guerret suggère que la secrétaire du Dr Despierre soit contactée, indiquant qu'elle pourrait venir en aide au remplaçant.

Monsieur le Maire indique que le maximum sera fait afin d'avoir un remplaçant le plus rapidement possible.

- Musée de la Résistance Bretonne

Monsieur le Maire informe que le Conseil juridique de la commune a transmis à la CCVOL, fin août, un courrier indiquant que la Commune de Malestroit, qui maintient son souhait de trouver une solution amiable, entendait former un recours gracieux à l'encontre de la délibération du conseil communautaire du 30 juin 2016 réduisant l'attribution de compensation aux communes de Malestroit et Saint-Marcel.

En effet, en retenant pour base les subventions versées par les communes au Musée, la CLECT n'a pas statué sur le coût réel de la compétence transférée, de sorte que la réduction des attributions de compensation nécessitait à la fois l'accord des conseils municipaux concernés et une majorité des deux tiers du conseil communautaire.

Il a donc été demandé à la CCVOL de procéder au retrait de la délibération adoptée le 30 juin 2016.

Ce point a été abordé lors de la réunion du bureau des maires du jeudi 15 septembre dernier, auquel Monsieur le Maire était représenté par Vincent POUESSEL. Une proposition de solution amiable a à nouveau été présentée à la CCVOL, à savoir un montant de 10 000 €, basé sur la moyenne des participations des deux communes sur 30 ans.

Cette solution n'a pas été retenue par les élus présents, qui ont décidé de maintenir le montant validé par la CLECT, soit 26 298,25 € par an et par commune.

Au prochain conseil communautaire, le jeudi 29 septembre prochain, les élus communautaires auront encore la possibilité d'examiner notre demande. Monsieur le Maire souhaite que la proposition de Malestroit soit entendue à cette occasion.

Dans le cas contraire, la démarche validée par les élus de Malestroit sera poursuivie, et l'affaire portée devant les autorités compétentes.

Vincent Pouëssel indique avoir précisé aux élus, lors du bureau des maires, que l'objectif de la commune de Malestroit n'était pas d'aller en procédure, mais de trouver une solution amiable. Il leur a également rappelé que la moyenne des participations des deux communes sur 30 ans étant de 8500 €, la proposition de 10 000 € était tout à fait acceptable.

Vincent Pouëssel souligne les signes de lassitude montrés par les élus lors de ce bureau, qui se sont interrogés sur cette demande de la commune de Malestroit, alors que la piscine communautaire allait se situer sur son territoire. Il a indiqué aux maires présents que certaines choses n'étaient pas acceptables.

Vincent Pouëssel précise que le sujet a été rapidement clos, les différents maires présents étant restés sur leurs positions.

Carole Blanco-Hercelin interroge sur la position du Maire de Saint-Marcel. Vincent Pouëssel indique qu'il n'a pas émis de signe en faveur de la solution proposée par Malestroit, et

qu'il accepte le montant demandé par la CCVOL car il estime que le nouveau projet du Musée sera bénéfique.

Vincent Pouëssel trouve le montant de 10 000 € raisonnable. Il ajoute que la moyenne annuelle versée par les deux communes est de 16 000 €, ce qui est très inférieur aux plus de 52 000 € réclamés aujourd'hui. Il craint que le versement de cette somme n'incite pas à travailler pour le développement du Musée et la recherche de nouvelles sources de rentrées d'argent.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Rugby Club Brocéliande Oust

Carole Blanco-Hercelin tiens à revenir sur les faits majeurs qui ont été relatés les jours derniers dans la presse locale concernant le RCBO. Elle souhaite donner des précisions sur quelques points annoncés par le rugby :

○ Au sujet de l'absence de club de foot affilié à la ville

Sans citer la nouvelle association qui s'est créée cet été (J.O. du 06/08/16), il reste une association malestroyenne de football.

Carole Blanco-Hercelin indique avoir en sa possession les statuts du groupement jeunes du pays de Malestroit publié au J.O. le 21/11/2009. Le nom original est « groupement jeunes pays de l'Oust », mais les dirigeants ont préféré changer de nom et l'appeler ainsi pour faire référence à sa ville de rattachement.

Le siège social est basé au 12 Fg St Michel à Malestroit.

Ces jeunes utilisent les terrains en herbe à hauteur de 18 heures par semaine en moyenne entre les équipes à 11 et les équipes du foot animation.

Tous les samedis les joueurs évoluent dans différentes compétitions. Deux équipes évoluent au niveau ligue. Les deux stades Louis Gervais et les annexes affichent complet.

En tout, 11 équipes de jeunes évoluent sur le périmètre de Malestroit.

Cette association constitue juste après le club de Ploërmel le plus important pôle jeunes entre Vannes et Rennes.

○ Au sujet de l'absence de foot au stade Louis Gervais le dimanche

Carole Blanco-Hercelin indique que lors d'une réunion avec les membres du club de foot en juin dernier, la commission sport avait réussi à trouver un accord avec les dirigeants du club, qui s'étaient engagés à faire revenir les matchs séniors le dimanche après-midi.

Elle précise que c'est chose faite ! Elle annonce que les passionnés vont pouvoir de nouveau se retrouver au stade Louis Gervais, le dimanche matin, avec les vétérans qui joueront tous leurs matchs à Malestroit. Elle indique également avoir reçu le planning prévisionnel des matchs de championnat séniors au stade Louis Gervais.

Carole Blanco-Hercelin ajoute que le week-end prochain, il y aura beaucoup de monde au complexe avec le brassage organisé pour les joueurs de catégorie U11-U12 en collaboration avec le district du Morbihan et le groupement jeunes du pays de Malestroit.

Elle invite également l'assemblée à venir assister au prochain match sénior dimanche 25 septembre pour le 4ème tour de la prestigieuse compétition qu'est la coupe de France. Les séniors accueilleront la St Co Locminé qui évolue au plus haut niveau régional aujourd'hui. Elle rappelle les prouesses de la St Co qui évoluait encore en championnat de France amateur ces dernières années et qui a joué un 32ème de finale contre le PSG.

○ Au sujet de l'absence de joueurs malestroyens

Carole Blanco-Hercelin rappelle la particularité de Malestroit d'accueillir 75% de membres d'associations extérieurs à la ville. Ce point a été débattu lors de la commission d'attribution des subventions. C'est un fait, le foot comme les autres associations malestroyennes sont dans le même cas que le rugby avec une forte densité de joueurs extérieurs à notre ville.

○ Au sujet du refus de proposition

Lors des différents articles de presse, Carole Blanco-Hercelin indique avoir été surprise de voir que la 1ère proposition formulée par la municipalité avait été « oubliée » par le rugby.

En effet, une nouvelle répartition des terrains de La Daufresne et un aménagement pour le rugby avaient été envisagés. Cette proposition a été « bottée en touche » par le club.

Carole Blanco-Hercelin précise que chacun connaît la demande du rugby qui veut se voir attribuer le stade Louis Gervais.

Cependant, elle rappelle que ce terrain en herbe est entretenu par l'équipe des espaces verts du service technique, qu'il est non drainé et qu'on ne peut y faire aucune modification car il est situé en zone inondable.

La commission sport n'a pas non plus souhaité que le rugby investisse le terrain A, justement pour ne pas avoir trop de frais d'entretien. La commune de Malestroit ne dispose pas du budget de la ville de Vannes, et ne peut pas se permettre de mettre une personne à plein temps sur ce terrain.

Monsieur le Maire indique que ce dossier sera abordé à la prochaine réunion d'exécutif, puis remonté lors d'un prochain conseil municipal.

- Retour sur la saison estivale

Monsieur le Maire informe que de nombreux touristes sont venus à Malestroit en juillet et août, et qu'il en reste encore beaucoup. Il indique que les commerçants sont satisfaits.

Il ajoute que les associations ont été très actives et que de nombreuses animations ont rencontré un franc succès.

Il remercie l'ensemble des bénévoles, les services municipaux et l'équipe municipale pour leur implication durant tout l'été.

Il rappelle que les prochains événements seront la Quinzaine commerciale organisée par l'UCAM, et le Salon des Auteurs organisé par Maltrec.

- Semaine de la mémoire

Yannis Le Brun indique que la Semaine de la mémoire a débuté la veille, et que l'Pass'Temps y participe avec de nombreuses animations, et notamment le spectacle "Dans ta tour" qui se déroulera le vendredi 23 septembre à la salle des fêtes.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.